



# HOP 'JECTIF

Journal trimestriel n°5 - CH Henri Guérin

Groupe de travail :

ABULKER Sophie  
ALCARAZ Céline  
BONNARD Dominique  
BRUNEAU Julie  
CARTEREAU Jean-Marie  
CASTAGNE Christine  
EYMARD Julien  
GOETZ Sandra  
HERCE Jean-Noël  
KOUROUMA Boh  
LEGER Sandra  
MONCANY-DELCOURT Flora  
MOULTON Aline  
MUSSO Audrey  
PERRIN Claire  
RIZZO Jean-Pierre



«Bonjour à tous!

*Le journal interne «Hop'jectif» du CH a fêté son premier anniversaire en juin 2020! Le comité de rédaction se joint à moi pour vous remercier pour vos messages d'encouragements et de félicitations .*

*Afin que ce journal perdure nous avons besoin de vous tous! Si vous souhaitez communiquer sur un évènement, une activité, un témoignage etc.....n'hésitez pas à me contacter au 04.94.33.18.91 ou 1111 (claire.perrin@ch-pierrefeu.fr).*

*Merci et à bientôt»*

*Claire PERRIN*

# SOMMAIRE

EDITO 3

RETROSPECTIVE 4-6

DOSSIER 8

ARRÊT SUR IMAGE 10-16

RENCONTRE AVEC.... 17- 18

PSY D'ANTAN 19-20

LE SAVIEZ-VOUS ? 21

PÊLE-MÊLE 22

ARRIVES / DEPARTS 23

## Un automne en reconfinement

La période de confinement liée à la crise sanitaire, qu'on espérait achevée, qui aura marqué nos esprits par sa singularité revient sur le devant de la scène depuis le 30 Octobre 2020.

Nous, comme les autres, avons vu notre quotidien bouleversé au printemps dernier.

Et s'il est vrai qu'au sein de notre Établissement, comme dans nos vies privées, nous avançons « masqués », et bien nous avançons quand même.

Le port du masque, les gestes barrières et l'ensemble des mesures de précaution qui font aujourd'hui partie de notre quotidien ne nous ont pas empêché d'aller de l'avant.

J'en veux pour exemple la montée en puissance des services de Réhabilitation, qui n'a en rien été freinée. Plus généralement, chacun a su s'adapter à ce nouvel environnement et a pu continuer à œuvrer pour offrir à nos usagers des prestations de qualité. Des prestations que l'on sait susceptibles d'évoluer au rythme des besoins de la société.

C'est dans cette même perspective que l'arrivée parmi nous de M. Éric Roque, nouveau DRH, signe le dynamisme de notre Institution. Nul doute que nous tous saurons lui offrir le meilleur des accueils.

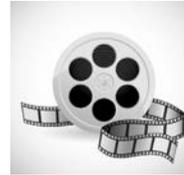
Dans ce contexte, l'EOH reste vigilante. Elle accompagne, soutient et conseille les acteurs de l'Établissement dans l'ensemble de ses actions. L'avancée des projets, telle qu'elle est possible, ainsi que la gestion de la crise dans sa globalité doivent beaucoup au professionnalisme et au dévouement du Dr. Romoli et de C. Fabbri.

Pour ces raisons et pour l'ensemble des signes positifs que je perçois tous les jours en côtoyant chacun d'entre vous, je persiste à voir les mois prochains avec optimisme.

Jean-Marc BARGIER

Directeur général

# Rétrospective



## Un été pas comme les autres, mais un Été quand même !!!!

*Elisabeth Miclo, Animatrice sportive. Service des Sports du C.H Henri Guérin raconte:*

Cet été le service des sports a été à l'initiative de nombreuses sorties d'activités physiques estivales proposées à un large public. Pour s'adapter aux fortes chaleurs et au contexte sanitaire du moment, les lieux extérieurs offrant des espaces ombragés ont été privilégiés.

- Le Parc communal de Belgentier pour les activités pétanque.
- La plage de Renée Sabran, pour les activités aquatiques.

Ces espaces ont permis à l'ensemble des patients de notre établissement de profiter d'un cadre de détente et accessible aux personnes en situation de handicap. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes soignantes qui nous ont accompagnés. Ils se sont investis et mobilisés bien au-delà de leur mission pour que l'activité plage soit rendue possible.



C'est grâce à l'investissement de tous ces acteurs que les patients ont pu bénéficier des sorties plage. Nous pouvons particulièrement remercier l'association « un fauteuil à la mer » qui se situe à Renée Sabran à Giens.

Elle a été créée par Pierre Caron. Elle est labellisée tourisme et handicap depuis Février 2011. Chaque année, l'association améliore ce lieu. Des tables de pique-nique en bois permettent aux personnes de se poser le temps du déjeuner. Des bâches tendues au-dessus de ces espaces permettent de se restaurer à l'ombre et sont placées face à la mer.

Une rampe d'accès permet aux personnes sur fauteuil roulant de descendre sur le sable par le biais d'un tapis adapté. Une entrée est prévue pour que les personnes accèdent au ponton. Ce dernier est équipé de deux sièges hydrauliques permettant aux personnes handicapées d'accéder à l'eau pour se baigner.

Du personnel bénévole, des étudiants, apportent leur aide aux personnes en difficulté.

Toutes ces personnes contribuent à ce que l'ensemble des visiteurs puissent bénéficier d'un cadre et d'un accueil de grande qualité.



# Rétrospective

## Bande dessinée Santé et hygiène Bucco-Dentaire

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des soins, une activité d'éducation à la santé a été mise en place au sein du Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var concernant l'hygiène bucco-dentaire.

Les patients pris en charge en santé mentale sont souvent défavorisés quant à la qualité des soins dentaires. La prévention de la douleur dentaire par l'hygiène buccodentaire a été notre motivation au sein du CLUD en collaboration avec le dentiste vacataire de l'établissement.

Une plaquette avec des actions de formation à destination des patients et des soignants n'a pas porté ses fruits. D'où l'idée d'une présentation plus ludique et attractive que la plaquette initialement élaborée en bande dessinée.

Cette bande dessinée a vu le jour grâce à la collaboration du docteur Lakri Hamouda, praticien hospitalier, présidente du CLUD, et du Docteur Rémi Garcia, chirurgien-dentiste, pour le scénario. Jean-Marie Cartereau, Artiste-plasticien et Art-Thérapeute et Jean-Christophe Molinérès, Artiste-plasticien et Art-thérapeute ont réalisé la conception graphique de l'ouvrage. Ce support nous permettra de mieux communiquer en espérant faire de la prévention efficace pour le bien-être de nos patients, dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge somatique des personnes vulnérables à destination d'un public élargi.

Public concerné par la diffusion de la Bande Dessinée:

Les établissements de santé publics et privés, les établissements scolaires (centre de documentation, médecine scolaire), les établissements médicaux-sociaux (I.M.E, I.M.PRO, FAM, GEM, MAS, EPHAD...) les établissements et associations œuvrant dans le domaine de la prévention, les établissements du réseau douleur PACA ouest, les cabinets dentaires....

### Descriptif technique

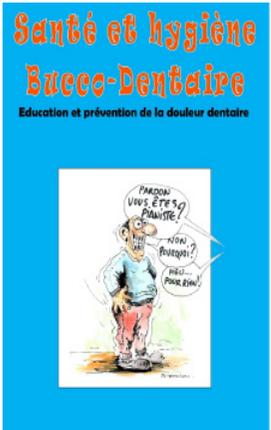
La Bande dessinée se présente sous la forme d'un livre dos carré collé

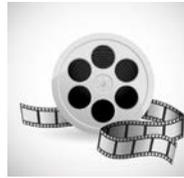
Elle a été imprimée en juin 2020 à 1000 exemplaires destinés à être diffusée gratuitement auprès des publics concernés.

La version numérique peut être téléchargée sur le site du CH : <https://www.ch-pierrefeu.fr/bd-bc/>

### Budget

Pour cette opération, l'A.R.S P.A.C.A a alloué au C.H Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var une subvention de 2582 € correspondant au devis initial réalisé par l'entreprise chargée de l'édition.





### Equipe des cuisines : dynamique et innovante !!!

Malgré une reprise difficile avec des mesures sanitaires et de distanciation contraignantes, la fréquentation du self est en hausse.

Il faudra du temps pour que tout revienne au calme, surtout dans ce contexte où les restaurants ont dû fermer à nouveau leur porte. L'équipe des cuisines supervisée par M.PASTORINO, ne cesse de se réinventer en proposant aux agents de nouveaux plats, des nouvelles compositions et des entrées à l'assiette (cf. photos).



Suite à la journée de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de juin 2019 relative au développement durable, l'établissement lutte contre le gaspillage alimentaire. Avec ce nouveau système d'entrées à la portion, non seulement les agents ont un large choix de mets appétissants, mais il fait ses preuves sur le plan économique et reste des plus efficaces concernant le gaspillage alimentaire.



### Service informatique : une année de travail

L'équipe du service informatique a connu une année 2020 charnière. Différents chantiers structurants sont en cours de finalisation.

#### Chantier fibre optique :

- installation de deux boucles de fibre optique desservant les services informatiques du Système Informatique Hospitalier (SIH),
- remplacement des éléments actifs de chacun des services (switch),
- mise en place d'une boucle entre le coeur du réseau de la salle principale et de la salle du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

#### Changement d'opérateur:

Le changement d'opérateur pour les liaisons entre le site principal et les unités extérieures est prévu pour la fin d'année 2020. L'opérateur retenu est la société «Orange».

De plus, l'équipe informatique a accueilli un nouveau membre, M.Olivier HENRY. Le service est à disposition du personnel de 8h30 à 17h. Pour les contacter, le portail info (en cliquant sur «SOS INFO») est mis à disposition de l'ensemble du personnel. Le service informatique est d'astreinte de 8h30 à 18h30 les weekends et jours fériés. Il est au service du patient et du personnel de l'établissement.

#### Leurs missions principales :

- maintenir le Système Informatique Hospitalier (SIH)
- surveiller et mettre à jour les équipements
- veille technologique (mise à niveau des versions ou matériels)





## Congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la Fonction publique Hospitalière

Si l'agent est en incapacité temporaire de travail à cause d'un accident reconnu imputable au service, d'un accident de trajet ou d'une maladie contractée en service, l'agent a droit à un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS). L'intégralité de sa rémunération est maintenue pendant toute la durée de ce congé, sous réserve du respect de certaines conditions.

Le CITIS est le régime unique sous lequel est placé le fonctionnaire pendant la durée de l'arrêt de travail, consécutif à un accident de service, un accident de trajet ou une maladie contractée en service.

Il vient remplacer les congés d'accident de service, de trajet et de maladie contractées en service antérieurement prévues pour les événements à compter du 13 mai 2020. Les événements antérieurs relèvent du décret d'avril 1988.

### 1) QUI EST CONCERNE ?

L'agent peut être placé en congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) si :

- si l'agent a été victime d'un accident (quelle qu'en soit la cause) survenu, dans l'exercice de ses fonctions (en l'absence de faute personnelle),
- ou si l'agent a été victime d'un accident de trajet entre son lieu de travail et sa résidence (ou son lieu de restauration),
- ou si l'agent a contracté une maladie dans l'exercice de vos fonctions.

### 2) DEMARCHES

#### a) Demande de l'agent

Pour obtenir un CITIS, l'agent doit adresser par tout moyen à son employeur une déclaration d'accident de service, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires pour établir ses droits.

La déclaration comporte les documents suivants :

- Formulaire précisant les circonstances de l'accident ou de la maladie
- Certificat médical indiquant la nature et la localisation des lésions résultant de l'accident (ou de la maladie) et la durée probable de l'incapacité de travail.

L'agent doit transmettre le certificat médical à l'employeur dans les 48 heures suivant son établissement (arrêt de travail). Dans le cas où les 48 heures sont dépassées, la rémunération est réduite de moitié. (article 35-3).

L'agent doit adresser la déclaration d'accident (de service ou de trajet) à l'employeur dans les 15 jours suivant la date de l'accident. L'agent doit adresser la déclaration à l'employeur dans les 2 ans suivant la date de la première constatation médicale de la maladie (ou de la date à laquelle l'agent a été informé par un certificat médical du lien possible entre sa maladie et son activité professionnelle).



À savoir : en cas d'accident de trajet, c'est à l'agent d'apporter la preuve qu'il est en lien avec le service. En cas de dépassement de ces délais, la demande est rejetée.

#### b) Instruction par l'administration

Pour se prononcer sur l'imputabilité au service de l'accident ou de la maladie, l'administration dispose d'un délai :

- d'1 mois à compter de la date à laquelle elle reçoit la déclaration d'accident et le certificat médical,
- ou, en cas de maladie, de 2 mois à compter de la date à laquelle elle reçoit le dossier complet (déclaration de la maladie professionnelle intégrant le certificat médical et le résultat des examens médicaux complémentaires).

L'administration qui instruit une demande de CITIS peut :

- faire procéder à une expertise médicale du demandeur par un médecin agréé lorsque des circonstances particulières paraissent de nature à détacher l'accident du service ou lorsque l'affection résulte d'une maladie contractée en service,
- organiser une enquête administrative visant à établir la matérialité des faits et les circonstances ayant conduit à la survenance de l'accident ou l'apparition de la maladie.

À noter : en cas d'enquête administrative, le délai est prolongé de 3 mois supplémentaires. À la fin de l'instruction, l'administration se prononce sur l'imputabilité au service et, lorsqu'elle est constatée, place l'agent en CITIS pour la durée de l'arrêt de travail.

Au terme des 3 mois, si l'instruction du dossier n'est pas finalisée, l'agent est placé en CITIS à titre provisoire pour la durée inscrite sur le certificat médical.

L'employeur peut faire procéder à une expertise à tout moment afin de vérifier si l'état de santé de l'agent justifie son maintien en CITIS.

Toutefois, la contre-visite annuelle est obligatoire au bout de 6 mois de CITIS. Le médecin agréé doit être interrogé afin de s'assurer que :

- l'état de santé de l'agent justifie le maintien de l'arrêt de travail
- qu'il demeure lié à l'accident ou la maladie professionnelle
- que la prise en charge des honoraires et frais médicaux est toujours en lien avec cet accident ou cette maladie

Au-delà de 12 mois de CITIS, l'employeur peut également vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses fonctions.

#### Respect du secret médical

Dans tous les cas d'expertises l'employeur qui diligente le médecin agréé a l'obligation de lui préciser que seules les conclusions administratives doivent lui être retournées.

#### Obligation du fonctionnaire de se soumettre aux expertises

Lorsque l'employeur fait procéder à une expertise médicale, l'agent a obligation de s'y soumettre sous peine d'interruption du versement de sa rémunération jusqu'à ce que cette visite soit effectuée.





### 3) DUREE DU CONGE

Le CITIS n'a pas de durée maximale. Il se prolonge :

- jusqu'à ce que l'agent soit en état de reprendre son service,
- ou jusqu'à la mise à la retraite.

Lorsque l'agent est guéri ou que les lésions (dues à l'accident de service, à l'accident de trajet ou à la maladie professionnelle) sont stabilisées, l'agent doit transmettre à l'employeur un certificat médical final de guérison ou de consolidation.

En cas de rechute, l'agent doit refaire une demande de CITIS dans le délai d'1 mois suivant sa constatation médicale.

À la fin de l'instruction, l'administration se prononce sur l'imputabilité au service et, lorsqu'elle est constatée, place l'agent en CITIS pour la durée de l'arrêt de travail.

Au terme des 3 mois, si l'instruction du dossier n'est pas finalisée, l'agent est placé en CITIS à titre provisoire pour la durée inscrite sur le certificat médical.

### 4) REMUNERATION

L'agent conserve l'intégralité de sa rémunération, y compris ses avantages familiaux et l'indemnité de résidence s'il en bénéficiait.

L'agent a également droit au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident.

### 5) LA COMMISSION DE REFORME

Lorsque l'administration, à l'issue de l'examen du dossier, n'arrive pas à se prononcer sur l'imputabilité, elle peut consulter pour avis, la commission de réforme. Elle transmet les pièces suivantes:

- Fiche de poste de l'agent
- Copie de la déclaration établie par l'agent
- Copie des certificats médicaux initiaux et/ou de prolongation et/ou final
- Copie de tout autre élément utile : rapports, déclarations témoins....
- Documents médicaux
- Rapport du médecin de prévention en cas de maladie professionnelle

La commission de réforme donne un avis sur:

- la retraite pour invalidité si inaptitude,
- l'imputabilité de l'accident de travail ou de la maladie professionnelle,
- la reprise au travail et les conditions.

### 6) OBLIGATIONS

L'agent doit respecter les obligations suivantes :

- se soumettre aux contre-visites d'un médecin agréé,
- cesser tout travail (sauf les activités ordonnées et contrôlées médicalement pour la réadaptation à l'emploi),
- informer l'administration de tout changement de domicile et de toute absence du domicile supérieure à 2 semaines (sauf cas d'hospitalisation).

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'interruption du versement de sa rémunération.

### 7) CARRIERE

La durée du congé est assimilée à une période de service effectif pour l'avancement et les droits à la retraite.

### 8) FIN DU CONGE

A l'issue du congé, l'agent réintègre son emploi ou est réaffecté dans un emploi correspondant à son grade. L'agent peut être autorisé à travailler à temps partiel pour raison thérapeutique.



# Arrêt sur image



## Pôle addictologie : Consultations Jeunes Consommateurs à St Maximin et au Luc

Mme Géraldine Ostermann (éducatrice spécialisée) et Mme Raybaud Fabienne (psychologue clinicienne) s'occupent de la CJC (Consultations Jeunes Consommateurs) sur le secteur du Luc, de Brignoles et de St Maximin. Elles sont rattachées au CSAPA de Brignoles qui dépend du centre hospitalier Henri Guérin à Pierrefeu du Var. Elles interviennent sur les groupes constituant le module de la Garantie Jeunes de façon régulière (1 à 2x/mois) et sur les actions liées au Mois Sans tabac (4 vendredis de Novembre) qu'elles coordonnent et co-animent. Cette année, cette action se déroulera en lien avec les Missions locales de Draguignan, Le Luc et Brignoles ainsi que l'Ecole de la Seconde Chance de Draguignan et Brignoles. Des partenaires locaux (associations, mairies, ...) participent également à l'action afin d'animer et/ou de nous prêter des locaux.

### A propos de la permanence du Luc en Provence :

Lieu au sein de la Mission Locale, Bat I, Entrée II, Résidence les Vignes, Rue Nicolas Boileau au Luc en Provence les mercredis et/ou vendredis selon un planning défini.

### A propos de la CJC St Maximin la Sainte Baume :

Lieu de permanence au Centre de Solidarité, 45 chemin des Fontaines ; les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> mercredis du mois (planning défini à l'avance) de 9h à 12h30.

# Arrêt sur image

Une vidéo animée par Mme Ostermann est actuellement diffusée sur le site Internet et Instagram de la Mission locale du Luc en Provence et bientôt sur le site internet de notre établissement afin que les jeunes puissent y accéder facilement, connaître leur action, et repérer le lieu pour leur permettre de venir jusqu'à elles. Leurs messages :

### « Quelles sont nos missions ? »

*1. Nous intervenons au plus près des jeunes pour parler de leurs expériences avec les produits et les prises de risques qui en découlent*

*2. Nous accueillons toute personne (un jeune ou sa famille) qui se présente seule ou accompagnée et qui souhaiterait une écoute, un renseignement, un accompagnement dans son parcours.*

### Pourquoi venir nous rencontrer ?

*Il pourrait s'agir de consommations ou d'expérimentations de tous types de produits mais aussi un mauvais usage des écrans, des jeux vidéo et des réseaux sociaux ainsi que toutes conduites à risques.*

*Nous vous recevons et nous définissons ensemble le programme de soin qui correspondra au mieux à vos attentes et à nos possibilités. Nous utilisons différents outils lors de nos consultations (échanges de paroles, travail introspectif, jeux autour des émotions, gestion du stress, ...) ainsi que des activités de groupe.*

**En pratique**  
CJC OpenVar  
Gratuit  
Confidentiel  
Pour les jeunes  
Pour l'entourage  
Prenez rendez-vous au :  
06.33.64.85.99  
Secteurs : LE LUC, BRIGNOLES et ST MAXIMIN  
06.84.81.88.46  
Secteur : HYERES  
Email : csapa.cjo@oh-pierrefeu.fr

**Plans d'accès**  
La Lézardière, 50 Avenue Gambetta  
83400 Hyères  
Mission Locale, Bat I-Entrée II- Résidence les Vignes, Rue Nicolas Boileau  
83340 Le Luc en Provence  
Centre de Solidarité, 45 Chemin des Fontaines,  
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
Centre médico-psychologique,  
100 chemin du chevalier  
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
CSAPA, 12 Boulevard Saint-Louis  
83170 Brignoles  
Pour plus de renseignements et plans d'accès  
Scannez le flash code

**Consultations Jeunes Consommateurs**  
Drogues, Tabac, Alcool, Conduites à risques, Jeux-vidéos, Ecrans, Troubles alimentaires, Achats compulsifs, Paris en ligne, Dépendance affective,...

Jeunes (12 à 25 ans) : En parler gratuitement sans tabou  
Les lieux d'écoute : Hyères, Brignoles, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Le Luc-en-Provence  
Vous êtes un proche : Nous vous soutenons  
Vous êtes un jeune : Nous vous accompagnons

Rattachées au CSAPA Equinoxe de Hyères et de Brignoles.  
Centre Hospitalier Henri Guérin, Pierrefeu-du-Var

En cas d'urgence contacter le 15

PEC/ADM/DOC-021\_V1\_MAJ 17.07.2020



### Comment faire le premier pas ?

*Tu es concerné ou tu connais quelqu'un qui ... prends ton smartphone et appelles nous ou envoie un sms au 06.33.64.85.99. Nous te répondons ou te rappelons pour fixer une rencontre.*

*Tu nous retrouveras sur internet en tapant CJC Open var ou sur les différents sites liés aux addictions et sur nos plaquettes en utilisant le flash code tu sauras tout de nous.*

*Je te précise que nos consultations sont gratuites et confidentielles. A bientôt».*

# Arrêt sur image



## La suggestion « Gardez-vous de comprendre »

(Pauline ARMATA - Psychologue au CMP de Brignoles)

*Cet article est destiné à tous les professionnels se questionnant à propos de leur positionnement en entretien. Pour élaborer autour de cela, j'ai choisi le référentiel analytique. C'est une introduction à la suggestion dont le but premier est que chacun puisse saisir ce qu'il en est, la repérer peut-être dans ses propres pratiques pour pouvoir sinon l'éviter, au moins en connaître les effets sur la parole du patient. C'est volontairement que nous ne développerons pas ici le lien entre suggestion et transfert ou encore suggestion et projection, ou que nous ne traiterons pas les cas où la suggestion est nécessaire comme c'est le cas pour certaines structures psychiques.*

### La suggestion, qu'est-ce que c'est ?

Selon Le dictionnaire de la psychanalyse rédigé par B. Vandermersch et R. Chemama, la suggestion est une influence sur le sujet, non reconnue en tant que telle, de la parole d'un autre, investi d'autorité.

Avec Bernheim, le terme de suggestion désigne l'acte de transmettre une idée directrice, par le langage verbal, ou non verbal. Elle devient l'acte de « suggérer » et se définit dans la relation d'une personne qui peut avoir une influence sur une autre.

C'est cela qu'est la suggestion. Nous pouvons facilement l'observer dans notre vie quotidienne, que ce soit de façon implicite ou explicite. Lorsque vous allez au restaurant et que le serveur dit « je vous suggère de prendre le plat du jour ! », ici, c'est la suggestion qu'utilise le professionnel sur le client. Cette phrase, aussi anodine soit-elle, va augmenter la probabilité que le client prenne effectivement le plat du jour. C'est ce que l'on peut appeler, la suggestion explicite. Au contraire, lorsque vous invitez une amie chez vous et qu'elle répète « On n'entend pas bien la télé non ? ». Cette amie vous suggère qu'il faudrait augmenter le son de votre téléviseur. La suggestion n'est pas reconnue en tant que telle.

En dehors de la vie quotidienne, nous pouvons retrouver la suggestion en entretien. Elle est motivée par différentes raisons : Tout d'abord, combien de fois en entretien, nous est-il arrivé de suggérer, sans en avoir l'intention, une réponse à un de nos patients ? Nous lui posons une question et là, le vide, le blanc, le silence imprègne la pièce. Nous pouvons peut-être ressentir une angoisse, un besoin de combler le vide. Tout ceci pouvant nous conduire à proposer au patient une réponse à notre propre question. Celui-ci, l'acquiesce. Mais c'est au professionnel qu'appartient cette réponse. Peut-être même a-t-elle été créée par projection. Il se peut que nous nous rendions compte que cette réponse ne lui appartient pas. Mais il arrive aussi que le professionnel ne se rende compte de rien et continue dans la mauvaise direction.

C'est en cela que nous pouvons, encore aujourd'hui, retrouver la suggestion dans nos pratiques. Et pourtant, elle est à éviter tant nous désirons entendre la parole du patient et non la nôtre. Il faudrait, pour cela, abandonner toute forme de directivité dans nos entretiens.

Ensuite, lorsque ce n'est pas le besoin de combler un silence qui nous anime, nous pouvons penser que c'est l'égo du professionnel qui induit la suggestion. Un patient qui est passé à l'acte. Son passage à l'acte veut dire quelque chose. La suggestion peut alors être utilisée afin d'être le professionnel ayant « réussi » à obtenir l'information du pourquoi du comment de ce passage à l'acte. Dans ces cas-là, les propos du patient sont souvent biaisés et le professionnel continue sur un chemin autre que celui du patient.



# Arrêt sur image

Dans d'autres cas, la suggestion peut être liée à la frustration du professionnel qui désirerait à tout prix que le patient lui parle. Ou encore, un patient ayant une élaboration lente, le professionnel voulant du résultat, pourrait passer par la suggestion, tout en niant la temporalité du patient. Nous devons respecter et accepter la manière et le rythme auxquels le patient se dévoile, donne du sens à ses actes.

Encore, il se peut que ce soient nos recherches ou encore nos interprétations qui portent la suggestion. Un professionnel travaillant sur la résilience, sera plus sensible de remarquer cela chez son patient qu'un professionnel travaillant sur un autre thème. A ce sujet, Roazen, historien de la psychanalyse, dira dans son texte, « non seulement Freud considérerait que le psychanalyste devait être prêt à redécouvrir la psychanalyse à l'occasion de chaque cure, mais son souci de perpétuelle recherche insérait dans sa technique diverses tentatives d'innovations, bien éloignées d'une supposée orthodoxie à l'égard de laquelle lui-même mettait en garde. ».

Aussi, la suggestion peut parfois être dissimulée dans les interprétations. Lorsque nous livrons une interprétation au patient, celle-ci a forcément un effet de suggestion auprès de ce dernier. Tout ceci est également lié au positionnement que prend le professionnel dans les entretiens. Enfin, sans que la parole du professionnel n'intervienne, les choses les plus banales telles que l'agencement du bureau, la tenue vestimentaire ou encore les mimiques du professionnel, peuvent toutefois suggérer des supports identificatoires à ce dernier.

### Petit point historique : Freud et la suggestion

Parti à Paris en 1895 pour des recherches en neuropathologie, Freud en est revenu praticien de neurologie, convaincu de l'intérêt de l'hypnotisme. Il a adopté l'idée de Charcot, que la technique hypnotique est le procédé souverain pour étudier scientifiquement l'hystérie. En effet, influencé par les traitements de Liébeault et Bernheim, Freud pensait que la procédure hypnotique était le meilleur traitement des « névrosés », qualifiés pour la plupart d'hystériques. Il écrivait en 1890 dans Traitement psychique, « l'hypnose confère au médecin une autorité que n'a sans doute jamais possédée le prêtre ou le thaumaturge, en concentrant l'ensemble de l'intérêt psychique de l'hypnotisé sur la personne du médecin ». Ici, Freud énonce une autorité qui sera par la suite fortement contestée et même repoussée par la psychanalyse. L'expérience hypnotique d'une personne dépend de sa personnalité, du contexte, de la méthode employée, des suggestions qui lui sont faites, de la profondeur de l'induction hypnotique, et d'autres paramètres.

Freud a donc pratiqué l'hypnose durant des années. Alors qu'il publiait des textes enthousiastes sur son efficacité, ses déclarations contrastent cependant avec ce qu'il écrivait à Fliess dans ses correspondances de 1887 : « je parviens à des succès petits mais remarquables ». N'arrivant pas à répondre à ses attentes consistant à mettre sous hypnose tous ses patients, il abandonna l'hypnose.

La fin de la suggestion dans la méthode de Freud :

Freud abandonna la suggestion au profit de son nouveau traitement : la psychanalyse. Dans son texte, De la psychothérapie de 1904, il dit « Si j'ai abandonné la technique par suggestion, et avec elle l'hypnose, c'est que je désespérais de rendre la suggestion aussi forte et aussi solide que cela serait nécessaire pour une guérison durable. Dans tous les cas graves, je vis la suggestion appliquée dessus disparaître en s'effritant, et voilà que l'état de maladie ou un succédané de celui-ci était de nouveau là ». Freud déplore donc le manque de stabilisation que la suggestion et donc l'hypnose peuvent procurer. Les effets ne sont pas constants dans le temps.



Quelle place le professionnel doit-il prendre afin d'éviter la suggestion ?

C'est une question que nous devrions tous nous poser dans nos pratiques, quelle positionnement dois-je prendre ? Nous nous appuyons ici sur Maleval et Lacan, deux psychanalystes, pour tenter de répondre à cette question.

Maleval, dans son œuvre Étonnantes mystifications de la psychothérapie autoritaire, reprend les différentes conséquences de l'abus de la suggestion dans ces psychothérapies dites « autoritaires ». Dans ces dernières, le professionnel tente de brider le symptôme par l'ajout d'un sens. Par cela, il devance le patient et donne un sens avant que le travail du patient n'ait pu commencer. Lorsque nous essayons de donner un sens au symptôme du patient, sans respecter la temporalité de celui-ci, nous nous mettons en position du sujet supposé savoir. Maleval dit dans son livre que le psychothérapeute usant de suggestion de façon abusive réconcilie le patient avec ses propres convictions, idées, sentiments. Au contraire, le psychanalyste donne du sens tout en étant dans la temporalisation du sujet. Il recherche une réconciliation du sujet avec lui-même.

Lacan, dans Réponse des étudiants en philosophie sur l'objet de la psychanalyse, dit « Une interprétation dont on comprend les effets n'est pas une interprétation psychanalytique ». Elle doit rester hors champ du savoir. Ceci marque la position de maître, de savoir, dont nous avons parlé ci-dessus, que Lacan refuse de prendre dans la cure psychanalytique. Plus marquant encore, dans un autre texte, Lacan dira à ses élèves : « Gardez-vous de comprendre ! ». Donner du sens, comprendre le patient signifie en réalité que nous n'avons rien compris. Nous ne pouvons pas donner sens au réel et à la jouissance du patient avant que celui-ci n'ait réussi à le comprendre.

Concernant la place que doit tenir l'analyste, il dit que leur rôle dépend « d'un non agir positif » Dans Variante de la cure type, il parle du non savoir comme « la forme la plus élaborée du savoir ». Cette ignorance consiste à savoir ignorer, se garder de comprendre, pour privilégier le singulier chez chaque sujet et laisser place au nouveau dans la cure.

Nous l'avons donc vu dans cette partie, la suggestion est trop souvent utilisée pour modeler le patient. Le référentiel psychanalytique, que nous avons exploré dans cet écrit, nous propose un positionnement tout autre autour duquel les professionnels devraient tenir compte de la temporalité du sujet et de sa singularité tout en évitant les interprétations trop hâtives. La suggestion ne pourra pas être totalement écartée des entretiens. Elle est même parfois nécessaire dans le transfert pour relancer une dynamique. Seulement, il faut savoir repérer lorsque nous usons de suggestion et le prendre en compte. Plus nous suggérons, plus nous nous éloignons du discours du patient.



### Interview de Mme Laëticia Bœuf: Encadrant nettoyage

(Mme Bœuf est actuellement en convalescence et nous lui souhaitons un bon rétablissement).

Laëticia Bœuf a pris ses fonctions au sein de notre Etablissement le 12 novembre 2019. Cette mère de famille de 35 ans a connu un parcours professionnel riche et diversifié. Après une formation d'auditeur interne et l'obtention d'un BTS « Hygiène, propreté, environnement », elle a occupé pendant 13 ans le poste de Conseillère santé au sein de la Société PAREDES, spécialisée dans la fourniture en produits d'hygiène.

Jusqu'à son arrivée, le management et l'organisation des activités de nettoyage étaient dévolue à l'encadrement de proximité. Très attendue, son expertise sur ces questions a apporté une plus-value qui s'observe déjà par tous. Les Cadres des unités de soins louent ses qualités relationnelles, sa disponibilité et son professionnalisme. Ils mettent aussi en avant sa rigueur et son sens de l'organisation.

Cela fait déjà un an que Mme Bœuf nous a rejoint. Quel bilan fait-elle ? Quelles sont ses perceptions ?

« Je suis l'encadrant bio-nettoyage d'une équipe de 35 ASH. Je m'occupe également du marché d'externalisation de la prestation nettoyage en intra et en extrahospitalier.

Ma volonté était d'intégrer un poste dans un établissement de santé. L'idée de me retrouver dans le cadre d'une création de poste était d'autant plus motivante. La création de ce poste permet de centraliser l'activité d'entretien des locaux, et m'incite à être force de propositions pour cette nouvelle organisation.

Après un an, l'avancée sur plusieurs thématiques s'en ressent, bien qu'il y ait encore à faire, que ce soit en terme de suivi de prestations, d'accompagnement des équipes sur le terrain, ou de mise en place de formations. Un travail qui s'effectue en lien avec l'équipe opérationnel d'hygiène. Les années à venir seront portées par une volonté croissante de s'améliorer. »

Une année, d'ailleurs, peu commune s'il en est !

Comment, en effet, ne pas reconnaître la singularité de l'exercice écoulé ?

« La période de crise sanitaire liée au COVID-19 nous a mis face à un véritable challenge qu'il a fallu relever. Des agents sur les unités de soins, comme sur l'unité COVID, se sont révélés disponibles et investis. Certains personnels soignants se sont portés volontaires pour renforcer les équipes ASH. J'ai été marquée par ce volontariat et ce dévouement qui sont des qualités que j'apprécie tout particulièrement. Pour moi il ne fait aucun doute que forts de cette expérience, nous nous serons, au final, beaucoup enrichis. »

Et ce n'est pas, là, le seul défi de l'année.

« Certaines unités de soins ont changé de locaux. Cela a nécessité une réorganisation optimale et une coordination entre plusieurs services, afin de pouvoir assurer les prestations de nettoyage et de remise en propreté dans les délais impartis. »

Laëticia Bœuf reconnaît volontiers que si le poste qu'elle occupe impose de fortes capacités de réactivité et d'adaptation, il nécessite en conséquence une excellente fluidité dans les échanges avec les différents acteurs.



« Nous avons la chance de travailler en bonne collaboration et dans un esprit d'ouverture, avec la volonté d'être constructifs. La qualité des prestations offertes aux patients doit être au cœur de ce qui motive toutes nos actions. »

Pour Laëtitia Bœuf, ce qu'elle décrit là est tout à fait fondamental. Elle se dit heureuse de la confiance qui lui est donnée au quotidien et vante la qualité des échanges qu'elle peut avoir avec l'équipe de Direction, les membres de l'encadrement, et plus largement, l'ensemble des personnels.

Elle voit les années futures avec optimisme.

« J'espère l'arrivée prochaine de nouveaux outils pour les équipes ; plus modernes et plus ergonomiques, afin d'aider grandement les agents ASH qui travaillent sur les unités de soins. Je compte également sur la mise en place de formations afin que les agents bénéficient d'une remise à niveau régulière de l'utilisation du matériel et des connaissances en hygiène. »

Laëtitia Bœuf souhaite améliorer la cohésion de ses équipes, et harmoniser les méthodes de travail.



## La psychiatrie sous le Régime de Vichy

*A l'occasion des récents hommages liés aux atrocités de la seconde guerre mondiale, cette rubrique évoque le secteur de la psychiatrie en France durant la sombre période de notre Histoire.*

Des milliers de personnes abandonnées jusqu'à la mort entre les murs des hôpitaux psychiatriques : un chapitre de notre histoire que peu de Français connaissent.

Quarante-cinq mille personnes atteintes de maladie mentale sont mortes de dénutrition dans les asiles français pendant la Seconde Guerre mondiale. Parmi ces victimes on compte la célèbre Camille Claudel, internée à Montdevergues en 1913, et décédée en 1943.

Sous l'Occupation, il était difficile pour tous de se nourrir, racontent les historiens et les témoins sollicités. Les Français se débrouillaient comme ils pouvaient, entre tickets de rationnement et marché noir. Mais ce système D s'arrêtait aux portes des lieux fermés, comme les hôpitaux. Pour manger une tranche de jambon ou un morceau de beurre, les malades ne pouvaient compter que sur les visites de leur famille. Beaucoup n'en recevaient plus. Délaissés, nourris de soupes claires par des soignants désolés d'avoir si peu à offrir, plusieurs milliers d'entre eux sont donc tout simplement morts de faim.

Au milieu du XXe siècle, la sous-médicalisation, le surpeuplement, la faiblesse des moyens thérapeutiques régnaient dans la centaine d'hôpitaux pour aliénés répartis sur l'ensemble du territoire. Malgré le courant réformateur qui avait traversé la psychiatrie et la neuropsychiatrie dans les années 1930, les avancées sur le plan de la psycho-chirurgie ou de la psychanalyse touchaient encore peu ces établissements, dont beaucoup s'avéraient n'être pour leurs pensionnaires que de misérables mouiroirs. La mort de faim des 45000 aliénés représente une forme de violence de guerre, cela n'empêche pas qu'ils en ont été victimes en tant qu'exclus, car « l'hôpital psychiatrique est à l'image de cette société en guerre: un monde profondément inégalitaire dans lequel ceux qui en ont les moyens, une minorité, peuvent contourner le rationnement et échapper à la famine ».

Cela pose la question du rôle de l'État, mais surtout des familles face au poids de la souffrance psychique de proches, le tout en l'absence de thérapeutiques apportant une réelle amélioration de leur état et sur fond de guerre, d'occupation, de désorganisation sociale, de suspension des libertés démocratiques et de profond désarroi.



En signe mémoriel, Jean-Pierre Azéma (Historien spécialiste de la Seconde Guerre) propose d'ériger un monument sur le Parvis des droits de l'homme à Paris élargissant les propos au-delà des seuls malades mentaux. En dédicace : «Aux victimes civiles mortes de faim et de froid dans l'indifférence, durant l'occupation», l'historien invite aussi à apposer une plaque à l'entrée des hôpitaux psychiatriques en service durant la Seconde Guerre mondiale rappelant que 45 000 malades mentaux sont morts de faim en France à cette époque.

Le 10 décembre 2016 le Président de la République, François HOLLANDE, dévoile une plaque située sur le parvis des Droits de l'Homme à Paris, à la mémoire des 45000 personnes «fragilisées par la maladie mentale ou le handicap» mortes de faim dans les hôpitaux psychiatriques français, entre 1940 et 1945.



### Et l'Hôpital de Pierrefeu durant la Seconde Guerre mondiale?

(Source :Thèse «Histoire de l'Asile de Pierrefeu» par Yves Garry)

A travers les rapports médicaux transpire une réalité bien sombre. La surpopulation atteint 1228 malades à la fin de l'année 1940, elle passe à 1022 en 1941 et chute à 890 en 1942. On dénombre en trois ans au sein de l'établissement 1000 morts parmi les malades. Plus de la moitié des décès sont dus aux cachexies et oedèmes par dénutrition.

Les malades n'avaient pour tout repas qu'à se contenter tout au long de l'année de deux sardines salées et une grappe de raisin ou encore d'une salade crue avec un plat de rutabagas. Le poids moyen d'une femme descendait au dessous de 40kg. Les affections intercurrentes font le reste : les désordres dysentériques ayant leur origine dans une alimentation riche en végétaux et en produits acidulés sont souvent irréversibles. De plus, la tuberculose pulmonaire évoluant sur un terrain très affaibli, est d'emblée très grave et à évolution rapide. La thyphoïde et la diphtérie sévissent sous leurs formes mortelles. Sans compter les ravages des staphylocoques ne pouvant être combattus faute d'approvisionnement en antiséptiques.

Les seuls remèdes apportés à la famine au sein de l'Hôpital de Pierrefeu seront la tentative de culture de soja dans les jardins et l'augmentation de la ration calorique sous forme de vin aux malades : ils sont prescrits par le Directeur en poste durant cette seconde guerre qui malgré la longue liste de titres médicaux dont il s'est affublé, n'était pas docteur en médecine comme le révélera une enquête faite à la Libération.

Photo de l'Hôpital de  
Pierrefeu-du-Var  
en 1900



## Vernissage «L'autre regard» le 4 décembre 2020 à 16h30 au Pôle Enfants et Adolescents de St Maximin

Grâce à la Mairie de St Maximin, « L'autre regard », projet photographique se déroule actuellement au sein de l'Hôpital de jour l'Oasis de pédopsychiatrie situé à St Maximin.

Ce projet a pour but de déstigmatiser la maladie mentale et le handicap par le biais d'une exposition itinérante, de publications.

Ce projet est une belle occasion de poser des images sur notre action et l'offre de soins du territoire

La pédopsychiatrie est mal connue et peut faire peur, ce projet permet aux parents concernés et au public, d'avoir une nouvelle approche par le biais artistique.

Dans l'objectif de faire bouger les lignes sur le regard posé sur ces enfants, ce projet agit ainsi en prévention primaire.

La photographe, Sophie Bourgeix, première femme française Master Qualified European est bénévole, et le projet est entièrement financé par la mairie de St Maximin.

Le vernissage pourrait avoir lieu le vendredi 4 décembre 2020 à 16h30 sur le pôle de pedo-psy de St Maximin (HDJ, CMP, CATT), avec l'exposition des photos dans les lieux durant 15 jours.

Reportage et portrait à l'HDJ l'Oasis  
Saint-Maximin



## BIENVENUE

DUMONT Alix - Aide-Soignante au pool

BATTELE Estelle - IDE au pool

MOCZKO Valentine - IDE au pool

SALA Virginie - Adjoint Administratif aux Affaires Médicales et au secrétariat de direction

ARNAUD Caroline - IDE Palmiers 2

DELEPLANQUE Carla-Pia - Aide-Soignante en Psy Communautaire

BLANCHIN Alice- psychologue à la Villa Nova

DEGIOANNI Pascale, orthophoniste CMPEA Brignoles et CMPEA St Maximin

CHINOUNI Mama Fatima, psychologue CMPEA Cuers et CJC Hyères

CHOUFFOT Aurélie, IDE à la villa Nova

DEVENDER Marie-Laure, IDE HJ Le Chêne à Brignoles

SUBTIL Audrey, éducatrice spécialisée HJ enfants de St Maximin

PICCINO France, Aide-soignante au BPC

SUPPINI Karine, ergothérapeute en géronto-psy

PIQUART Sarah, IDE au TED

GORNIAC Ornella IDE HJ Le Chêne

IMBERTI Magali Psychomotricienne EMR et Psy Communautaire

FIEVE Emmanuelle AMA au CMP de Cuers et HJ Les Lutins

QUELLE Céline IDE au CAP de Hyères

PIOT Sébastien IDE au CMP de Brignoles

NICOLLON Maxime IDE au pool soignants

SAMS Laura IDE pool soignants

COLIN Mansuy-psychologue-CMPEA St Maximin

PETIT Marie-Pierre, Educatrice spécialisée au TED

COLAS Manon, Psychologue en pédo-psy

## MERCI A VOUS

BALEMBOIS Sabine préparatrice en pharmacie

BAILLEUL Sandrine IDE

BARBIER Françoise- IDE

BECHARD Emilie- IDE

BENESSAITI Samia- AS

BERENGUIER Nathalie IDE

BOULAY Florence-ASH

CADELIUS Florian- AS

DUMONTEIL Jean- agent de maîtrise gardien-nage

FAYADAS Didier - AS

GOSSERY Sylvie - Cadre de santé

Guy Julia -Adjoint administratif

MERCIER Lucie Diététicienne

PRADEL Hélène - éducatrice spécialité

SAVY Gilbert - IDE

THOMAS-LUCAS Bernadette- psychologue

VACCON René ouvrier principal en cuisine

VICEDO Evelyne- IDE

### Campagne de vaccination contre la grippe



L'équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) a lancé au sein de l'établissement la campagne de vaccination contre la grippe.

### Témoignages: retours des participants du CATT d'écriture

« Une nouvelle année commence, et vive le changement !  
Un vendredi sur deux, nous participons à l'atelier écriture.  
C'est un moment de travail psychologique et d'évasion. Cela nous permet de partager en groupe et de laisser aller notre imagination connue ou irréaliste.

Fatigués ou pas, c'est un exutoire ou tout le monde va à son rythme entouré de chaleur humaine.

Nous sommes toujours attentifs à la parole de l'infirmière, c'est parfois difficile de réfléchir seuls mais nous sommes toujours très à l'aise et confiants au travers de nos échanges, nous profitons du travail d'équipe qui demande concentration, imagination et persévérance.

Fusion et rapidité sont nécessaires pour résoudre quelques casse-têtes distrayants qui nous procurent de bons moments de rigolade et une coopération d'enfer ».

### Arrivée de Monsieur Eric ROQUE Directeur des Ressources Humaines



M.ROQUE a pris ses fonctions le 1er septembre 2020 à la Direction des Ressources humaines.

L'Hôpital de Pierrefeu et ses équipes témoignent de leur soutien aux familles et proches de

Monsieur Cyrille DEL MEGLIO  
et  
Monsieur Thierry TORREGROSSA

Nos pensées vous accompagnent...

*« Un grand pas pour l'homme (1m50), c'est un grand pas pour l'humanité ! »*



Centre hospitalier Henri Guérin  
Quartier Barnencq 83390 Pierrefeu-du-Var  
04.94.33.18.00  
[www.ch-pierrefeu.fr](http://www.ch-pierrefeu.fr)

